

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 31 mai 2012**

**DCM N° 12-05-02**

**Objet : Signature du pacte d'Istanbul pour l'eau.**

**Rapporteur : M. DARBOIS, Adjoint au Maire**

Le 5<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau d'Istanbul en 2009 a débouché sur la rédaction d'un pacte pour l'eau, dont le but est de rassembler les autorités locales et régionales autour de stratégies de gestion de l'eau mieux adaptées aux changements de la planète.

Ce pacte, joint en annexe, engage les signataires à reconnaître notamment que :

- l'accès à une eau de bonne qualité est un droit fondamental,
- l'eau est un bien public,
- l'approvisionnement en eau dans les pays en voie de développement doit être accéléré,
- une approche durable de la gestion de l'eau doit être développée.

Le 6<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau, qui s'est déroulé à Marseille en mars 2012 et auquel la Ville de Metz a participé, a été l'occasion de confirmer cette volonté internationale.

1 070 autorités locales mondiales ont déjà signé le pacte d'Istanbul pour l'eau.

Dans la mesure où la Ville de Metz est depuis longtemps impliquée dans une démarche de développement durable et solidaire au travers, notamment, de l'Agenda 21 local, de notre partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour la convention « Objectif eau 2020 », de notre engagement dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) et le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale), il est proposé de signer ce pacte d'engagement.

Par ailleurs, la signature de ce pacte est aussi envisagée par la ville congolaise de Djambala, avec laquelle la Ville de Metz engage un jumelage au sein duquel la thématique de l'eau joue un rôle central.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**CONSIDÉRANT** que les Maires et autorités locales et régionales des différentes parties du monde se sont réunis à Istanbul en 2009 en vue de développer des stratégies de gestion de l'eau mieux adaptées aux changements de la planète,

**CONSIDÉRANT** que le Forum mondial de l'eau de mars 2012 à Marseille a été l'occasion de confirmer cette volonté grâce à la signature du pacte d'Istanbul pour l'eau par plus de 1070 autorités,

**CONSIDÉRANT** que le pacte d'Istanbul pour l'eau réaffirme l'engagement de mettre en œuvre des approches intégrées dans la gestion de l'eau pour renforcer la capacité de nos villes et régions à faire face aux pressions externes grandissantes et contribuer ainsi au développement durable,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Metz est déjà impliquée dans une démarche durable par le biais de l'Agenda 21 local,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DECIDE :**

- DE signer le pacte d'Istanbul pour l'eau
- D'en appliquer les principes, dans les domaines qui relèvent de sa compétence,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération,

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

René DARBOIS

Service à l'origine de la DCM : Service Energie et Fluides  
Commissions : Environnement et Cadre de Vie.  
Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date  
de la délibération.

Membres assistant à la séance : 50

Absents :5.

Dont excusés :5.

**Décision : ADOPTÉE A LA MAJORITE**